



Communiqué de presse

Enseignement supérieur et recherche : il faut garantir au mieux la santé des personnels !

L'ampleur de la pandémie de coronavirus à l'échelle planétaire est aujourd'hui une certitude, confirmée par l'Organisation Mondiale de la Santé. En France, elle continue de se propager, le stade 3 a été déclaré, et nous sommes encore loin du niveau maximum. Pourtant, les urgences hospitalières commencent déjà à être saturées, les agent.es hospitaliers épuisés par un travail harassant de 7h à minuit. Il faudra, le moment venu, poser les lourdes responsabilités des gouvernements successifs qui ont, pour le moins, affaibli notre système de santé par leur politique ultra-libérale ; questionner la saturation trop rapide des moyens de dépistages et surtout le manque tragique de lits en réanimation.

Mais l'urgence aujourd'hui est de poser le droit des travailleurs et travailleuses de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) afin de garantir leur santé, même s'il faut pour cela aller contre la volonté de l'employeur.

Les organisations syndicales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont été reçues le vendredi 13 mars 2020, suite à l'intervention du Président de la République le 12 mars à 20h, annonçant la fermeture des écoles et des universités.

Contrairement aux annonces de la veille, Mme Frédérique Vidal, ministre de l'ESR, n'a pas confirmé la fermeture des universités, elle a précisé que les universités n'accueilleraient plus les étudiant.es, mais que les activités pédagogiques, administratives et de recherche continueraient malgré tout.

La ministre est revenue partiellement sur ces propos dans un courrier adressé aux organisations syndicales le dimanche 15 mars, et dans les directives données suite aux demandes des organisations syndicales et des organisations de jeunesse : les concours, les examens, les élections professionnelles sont reportés. Le télétravail doit être privilégié, et la continuité pédagogique doit être mise en œuvre, tout ceci implique encore la présence de très nombreux collègues.

Maintenir à tout prix nos établissements ouverts, sans jamais avoir pris les mesures nécessaires (peu ou pas de savon, pas d'eau chaude, pas de gel hydroalcoolique, ...) constituait, en soit, un danger. Seuls les services critiques (sécurité, médecine, animalerie, ...) doivent rester ouverts, en assurant aux agent.es d'astreinte des conditions de sécurité drastiques.

Dans cette situation tout à fait exceptionnelle, la FERC CGT constate que la ministre de l'ESR a tardé à prendre la mesure de la gravité de la situation. En conséquence, la FERC CGT rappelle aux travailleurs et travailleuses qu'ils peuvent exercer leur droit de retrait de toute situation de travail *« dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé »*. **Pour se faire, il doit avertir un représentant du personnel au CHSCT de sa décision et en informer sa hiérarchie et le médecin de prévention.**

La FERC CGT rappelle aux autorités leurs responsabilités en matière de santé publique, elle rappelle à la ministre son obligation de garantir la santé des travailleurs et travailleuses, même au prix d'un ralentissement temporaire de l'économie. Qu'elle a sur ce point une obligation de résultats.

Il est urgent de fermer tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en ne maintenant que les seules activités essentielles.

Montreuil, le 15/03/2020